



Préavis de la Municipalité au Conseil communal

N° 11/2021 – 2026

**Réalisation d'un trottoir au chemin de Sous-Riette
et prolongement du trottoir au chemin de Praz**

Date retenue pour la séance de commission d'étude :

Mercredi 06.04.2022 - 19h30

Bâtiment administratif, salle Sorge

21 mars 2022

Au Conseil communal de Crissier

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

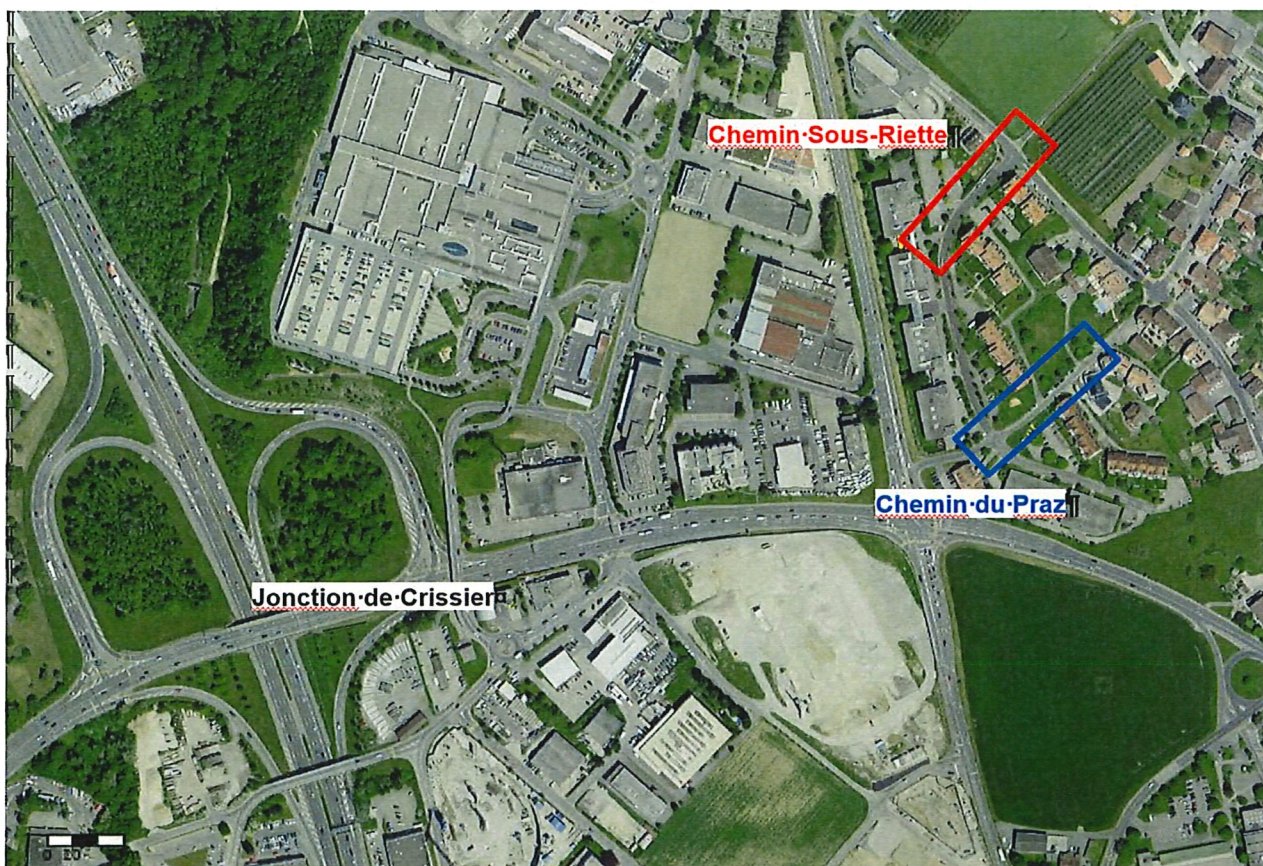
Les études de mobilité douce montrent la nécessité de réaliser 2 trottoirs au chemin de Sous-Riette et au chemin de Praz.

Le présent préavis a pour objet la demande d'un crédit de CHF 155'000. - TTC pour la réalisation des travaux.

2. Contexte général

La Commune de Crissier souhaite réaliser deux tronçons de trottoir au chemin Sous-Riette et chemin de Praz, dont les objectifs sont les suivants :

- + Chemin de Sous-Riette : sécurisation du cheminement des piétons, depuis les places de parc publiques sur la parcelle n°2210, pour rejoindre le carrefour Sous-Riette / route de Cossonay et desservir les places de parcs des bâtiments n° 5 - 9 sur la route de Cossonay. Ceci permettra aussi le cheminement PMR depuis ces places de stationnement publiques sur la route de Cossonay.
- + Chemin de Praz : sécurisation des piétons cheminant depuis OASSIS, les zones industrielles de Sous-Riette, de Miele en direction de la place Girardet, de la Pinte et des arrêts de bus.





3. Description des travaux

Le bureau Schopfer & Niggli SA a été mandaté pour le projet de l'ouvrage.

a. Chemin de Sous-Riette

Réalisation d'un trottoir d'une largeur de 2 m, sur une longueur d'environ 70 m, avec une bordurette arrière en béton et une bordure avant en granit.

Le trottoir se trouve dans le domaine public, sans emprise sur le domaine privé.

Les abaissements sont à réaliser sur toute la largeur du trottoir afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite ainsi que les travaux de voirie. Un trottoir traversant est prévu au carrefour avec le chemin de Praz. Un abaissement de bordure est prévu au niveau du trottoir existant, au droit du passage pour piétons rue de Cossonay.

b. Chemin de Praz

Réalisation d'un trottoir d'une largeur de 2 m, sur une longueur de 60 m, avec une bordurette arrière en béton et une bordure avant en granit.

Le trottoir se trouve dans le domaine public sans emprise sur le domaine privé.

Les abaissements sont à réaliser sur toute la largeur du trottoir afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite ainsi que les travaux de voirie. Un retour du trottoir, route Sous- Riette, avec abaissement de bordure, est prévu pour faciliter la traversée de la route par les personnes à mobilité réduite.

Le projet a été mis à l'enquête du 18 août au 16 septembre 2021 selon une procédure LATC. Il n'a pas suscité d'opposition. Le permis de construire a été délivré le 1^{er} novembre 2021.



4. Devis

Sur la base du devis établi par le bureau Schopfer & Niggli SA à +/-10%, le montant des travaux est :

DESCRIPTION	MONTANT
Compte d'attente n°430.5010.815 Adjudication : CHF 11'000.- Etat au 07.03.2022 : CHF 7'639.-	CHF 8'000.-
Travaux de génie civil	CHF 90'000.-
Installation de chantier	CHF 5'000.-
Terrassement, superstructures bordures	CHF 75'000.-
Adaptation des réseaux	CHF 8'500.-
Marquages/signalisation	CHF 1'500.-
Honoraires ingénieurs – phase réalisation	CHF 11'500.-
Honoraires géomètres	CHF 5'000.-
Essai, constat frais reprographie assurance	CHF 5'000.-
Divers imprévus	CHF 15'000.-
Provision pour hausse matériaux selon situation mondiale actuelle	CHF 9'500.-
Sous total HT	CHF 144'000.-
TVA 7,7%	CHF 11'088.-
Montant TTC	CHF 155'088.-
Arrondi	-CHF 88.-
TOTAL PREAVIS 11/2021-2026	CHF 155'000.-

Le plan quinquennal des investissements 2021-2025 attribue au compte 430.5010.815 « Ch. Praz/carrefour Sous-Riette/Cossonay, trottoirs » le montant de CHF 120'000.-

5. Influence sur le budget de fonctionnement (charges induites)

Les trottoirs étant réalisés sur la chaussée existante, aucun coût supplémentaire n'est à relever.

6. Influence sur Cité de l'énergie

Développement durable

Le présent projet est conforme au développement durable et sécuritaire de notre commune, mais n'a aucune influence sur les critères de Cité de l'énergie.



7. Financement

<i>Plan des investissements 2022-2026</i>		
Les investissements du présent préavis figurent au plan quinquennal 2022-2026 pour un montant de Fr. 20'000.		
Total des investissements prévus de 2022 à 2026		Fr. 115'459'000
Divers préavis déjà votés		Fr. 62'580'000
Préavis en cours au 9 mai 2022		
15/2016-21	Mise en séparatif du réseau d'évacuation Quartier Beau-Site & Chemin des Oiseaux	Fr. 1'040'000
17/2016-21	Sécurisation du giratoire Bré/Centre	Fr. 400'000
18/2016-21	Parcelle no 881 Construction d'une place de jeux	Fr. 95'000
19/2016-21	Collège de Marcolet - parking souterrain Contrôle d'accès	Fr. 300'000
10/2016-21	Réalisation d'un trottoir le long de la RC 319 (rue du Timonet) au chemin de Montremoën et réalisation de deux arrêts de bus sur la ligne 54	Fr. 1'446'000
11/2016-21	Réalisation d'un trottoir au chemin de Sous-Riette et prolongement du trottoir au chemin de Praz	Fr. 155'000
13/2016-21	Réalisation d'un trottoir au chemin du Château	Fr. 450'000
21/2016-21	Passerelle de mobilité douce entre les quartiers Oassis et Esparcette : adoption du projet et demande de crédit d'ouvrage	Fr. 3'145'000
Solde des investissements à voter selon plan 2022-2026		Fr. 47'229'000
Ecart défavorable par rapport au plan d'investissements 2022-2026		Fr. 1'381'000
<i>Plan de financement des investissements proposé</i>		
Montant du crédit souhaité		Fr. 155'000
Mode de financement	Ces investissements seront financés par un emprunt non affecté qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissements non couverts par la marge d'autofinancement.	
Amortissements	Ces coûts qui sont considérés comme des dépenses thématiques au sens de la péréquation seront amortis, dans un délai de dix ans, par des prélèvements annuels dans le fonds de réserve no 9282.21 "Investissements thématiques en cours votés" qui aura été préalablement approvisionné à cet effet par un prélèvement dans le compte 9282.50 "Investissements futurs à voter".	
Charges de fonctionnement	Les frais de fonctionnement sont traités sous le chapitre 5 du présent préavis.	

8. Conclusions

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Crissier

- Vu le préavis municipal n° 11/2021-2026 du 21 mars 2022
- Vu le rapport de la Commission chargée de l'étude
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de construction d'un montant de CHF 155'000 -TTC, destiné aux travaux d'aménagements de deux trottoirs au chemin de Praz et au chemin de Sous-Riette, selon les détails figurants au plan de financement du présent préavis.

Adopté par la Municipalité en séance du 21 mars 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

Laurent Bovay

Marie-Christine Berlie



Délégué de la Municipalité à convoquer : Mme Nathalie Jaton

Annexe : Plan de situation

